

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF557

présenté par

M. Fait, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation et
M. Portier

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.